

les familles d'aujourd'hui

Séminaire de Genève (17-20 septembre 1984)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

AIDELF. 1986. Les familles d'aujourd'hui - Actes du colloque de Genève, septembre 1984,
Association internationale des démographes de langue française, ISBN : 2-7332-7009-5, 600 pages.

CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES DE LA DEMANDE DE PLACEMENTS DES ENFANTS A MILAN

Carlo MACCHERONI et Giuseppe A. MICHELI
(Université de Milan, Italie)

I - LE TABLEAU INSTITUTIONNEL ET LES HYPOTHESES DE DEPART

Bien que l'institution juridique du placement des enfants ait éveillé, ces dernières années et à plusieurs reprises, l'intérêt du législateur, elle n'a jusqu'ici trouvé une application répandue que dans certaines zones de l'Italie du Nord et du Centre et en particulier à Milan où une partie remarquable des premiers cas a été systématiquement suivie par un centre de recherches ad hoc sur l'initiative de certains magistrats du Tribunal des mineurs, le CAM (Centre auxiliaire pour les problèmes des mineurs) ; c'est justement d'après la documentation fournie par le Centre susdit que les auteurs ont rédigé cette communication (1).

Moyennant le placement des enfants, on a voulu, en Italie ainsi que dans les pays où existe déjà cette institution, sensibiliser la communauté et l'intéresser directement au problème des mineurs de familles en difficulté, en transférant le coût de leur socialisation et de leur formation à d'autres familles sans que celles-ci puissent revendiquer des droits à l'égard du mineur.

L'année 1967 avait constitué un tournant décisif au point de vue juridique pour la tutelle des mineurs abandonnés, grâce à l'approbation de la loi sur l'adoption spéciale qui renouvelait complètement l'institution de l'adoption ne la plaçant plus au service des couples sans enfants mais au service des enfants sans parents. Pourtant, le fait que cette nouvelle voie n'avait fait diminuer que de très peu la population enfantine auprès des établissements d'assistance, la conviction, désormais répandue et ferme, que ces institutions mêmes ne sont pas en mesure d'offrir des solutions valables au problème du mineur abandonné ou de toute façon délaissé, et l'ampleur limitée du sous-ensemble des mineurs -ceux de moins de huit ans- auxquels on peut appliquer la loi susdite, tout cela a favorisé le recours au placement des enfants et donc sa réglementation plus précise.

Nous renvoyons au tableau 1 (2) pour une vue synthétique des différences principales entre les diverses institutions juridiques qui

(1) La réalisation de cette recherche a été possible grâce à l'aide du Ministère Italien de l'Education Nationale.

(2) Voir à ce propos la contribution de A. Ichino : "problematiche e risultati degli affidi familiari classici "sine die" : una prima analisi dei dati raccolti su 141 affidi realizzati dal Centro Ausiliario per i problemi Minorili presso il Tribunale per i Minorenni di Milano". (dissertation discutée à l'Université Bocconi de Milan avec M. Carlo Maccheroni), et plus généralement, sur l'argument du placement, F. Ichino : "L'affido familiare", F. Angeli, Milano, 1983).

existent aujourd'hui en Italie pour la défense des mineurs abandonnés ou délaissés. Pour ce qui concerne le placement des enfants, il importe ici de souligner que :

- 1°) Ce placement non seulement n'empêche pas le retour du mineur au sein de sa propre famille d'origine -même si cela n'est évidemment pas sûr- mais surtout elle le prévoit.
- 2°) Non seulement le placement familial est favorisé, mais il est suivi le long de sa durée par les services sociaux des unités territoriales administratives.
- 3°) On peut laisser les mineurs placés jusqu'à l'âge de dix-huit ans.
- 4°) Bien que limité, il est prévu cependant un remboursement des frais pour la famille qui accueille un mineur, ce qui souligne le caractère de service social et civil.

Quant aux objectifs et aux limites de notre recherche, il faut tout d'abord préciser que pour ce qui concerne la demande de placements, il n'a été possible de prendre en considération -on peut le comprendre facilement- que les familles dont la vocation a favorisé une série assez continue de contacts avec le Centre en question, que le placement se soit vérifié ou non.

Le CAM fait connaître la situation du mineur par des annonces dans la presse et c'est par ce canal et ses ramifications qu'il entre en contact avec les familles ; malheureusement -et ceci est arrivé surtout au commencement- l'enregistrement des caractéristiques des familles pouvant accueillir des enfants, n'a pas été effectué dans le cadre d'un plan systématique de collecte ayant un but précis d'analyse socio-démographique. Il nous semble cependant que les données obtenues permettent d'ébaucher avec une certaine netteté quelques-uns des traits caractéristiques des époux requérants.

L'institution du placement des enfants en tant que support pour un accomplissement plus complet, par rapport à celui de l'établissement d'assistance, du processus de socialisation du mineur, vu qu'il est inséré dans une expérience de vie quotidienne plus variée et donc plus réelle, paraît de ce fait attirer l'attention et rencontrer la disponibilité des familles où la priorité de l'aspect affectif s'accompagne de la séparation traditionnelle des rôles des époux : c'est-à-dire une typologie de famille où l'homme est compétant en son rôle instrumental visant à établir un lien avec la société et à assurer l'entretien de la famille, la femme détenant le rôle expressif, dépositaire de la vie affective de la famille.

De fait, la caractéristique que l'on rencontre le plus dans l'ensemble des cas examinés rappelle le schéma que l'on vient d'esquisser : le sous-ensemble des femmes exerçant une profession ou un métier hors du cercle familial est limité à 42,3 % des cas ; 9 % déclarent travailler chez elles, il s'agit donc d'une activité à caractère occasionnel, c'est-à-dire conçue plutôt comme un travail que comme l'accomplissement d'une carrière. Toutes les autres sont inactives. Des hommes, seulement 3,4 % n'exercent pas d'activité professionnelle (en retraite, etc...).

TABLEAU 1 : DIFFERENCES PRINCIPALES ENTRE PLUSIEURS INSTITUTIONS JURIDIQUES POUR LA DEFENSE DES ENFANTS ABANDONNES OU DELAISSES

| | PLACEMENT DES ENFANTS | ADOPTION SPECIALE | ADOPTION TRADITIONNELLE | FILIATION |
|---|---|--|---|--|
| MINEURS INTERESSES | de n'importe quel âge | de moins de 8 ans | surtout de plus de 8 ans | d'au moins 3 ans |
| ADULTES INTERESSES | marisés, célibataires, avec ou sans enfants | seulement les couples mariés depuis plus de 5 ans avec ou sans enfants | marisés, célibataires, sauf si sans enfants | marisés, célibataires, avec ou sans enfants |
| QUALITES REQUISES POUR LES ADULTES | aucune qualité | âge minimum: 23 ans âge maximum: 53 ans | âge minimum: 35 ans, pas d'âge maximum il faut au moins 18 ans entre adopté et adoptant | aucune qualité |
| CHANGEMENTS DANS L'ETAT-CIVIL DU MINEUR | aucun | prend le nom des adoptants | ajoute à son nom celui des adoptants | peut ajouter à son nom celui des adoptants |
| RAPPORTS AVEC LA FAMILLE DU MINEUR | demeurent dans la plupart des cas | cessent complètement | peuvent demeurer | restent pratiquement sans variation |
| EFFETS JURIDIQUES | aucun changement dans le "statut" du mineur | égaux à ceux de la filiation légitime | en partie égaux à ceux de la filiation légitime | presque semblables à ceux de la filiation légitime |
| AIDES ECONOMIQUES | remboursement des frais prévus pour la famille accueillante | non prévus | non prévus | non prévus |
| AUTORITE COMPETENTE | Tribunal des mineurs ou Services Sociaux | Tribunal des mineurs | Tribunal des mineurs | Juge des tutelles |

L'autre caractère qui ressort presque aussi fréquemment, même s'il n'est pas spécifique de la typologie familiale que l'on vient de tracer, s'y adapte bien : 52,5 % des couples n'a pas d'enfant survivant. Si l'on considère en outre le fait que les couples ont un âge qui est en moyenne de 43 ans pour lui et de 40 ans pour elle et que 12 années se sont écoulées depuis la date de leur mariage, ce qui permettrait de considérer comme presque complète la descendance finale du mariage, on ne peut s'empêcher de se demander si la demande d'un mineur en placement est seulement l'expression d'un engagement social ou si elle répond aussi à un besoin de stabilisation de l'un des époux ou de tous les deux, lesquels, par leur contact avec le mineur, pourront mieux se rendre compte de leur propre situation et se confirmer dans leur rôle d'adultes.

Etant donné qu'en Italie le placement des enfants n'est pas encore un phénomène de masse, nous avons cru qu'il pouvait être intéressant d'examiner, au cours de cette première lecture des résultats obtenus, quels sont les modèles de famille prédominants et quels sont donc les modèles de socialisation qui s'y rattachent. En effet, abstraction faite du résultat final du placement qu'on ne veut pas discuter ici, la socialisation dont une famille du type traditionnel est porteuse, peut ne pas être complètement conforme -au moins a priori- aux valeurs de la société contemporaine -en particulier l'égalité des sexes- valeurs qui sont particulières aux types de familles émergentes qui se basent sur l'égalité des carrières entre les époux et sur la participation des deux à la vie de famille et donc sur l'ambivalence dans le rôle expressif aussi bien que dans le rôle instrumental.

II - STRUCTURE SOCIO-ECONOMIQUE DE LA DEMANDE DE PLACEMENT DES ENFANTS

A partir de 1971, les demandes de placement enregistrées auprès du CAM, ont été de 834, dont plus de la moitié présentées de 1980 à 1983 (3) ; ce qui est encourageant pour les perspectives de développement de l'institution. La structure de la demande (tableau 2), d'après la condition professionnelle du chef de famille, n'a pas subi de variations remarquables au cours de la période en question, ce qui rend plus facile une analyse par catégorie professionnelle. Comme on peut le constater (Tableau 2), la demande de placements la plus forte émane de familles de salariés au sens strict, celle des artisans et des commerçants étant, elle aussi élevée.

Un autre élément qui facilite les comparaisons, vient de l'uniformité substantielle de la tendance centrale de distribution par durée de mariage des différentes catégories de familles (tableau 3). En effet, à l'exclusion du cas des familles avec un chef sans activité professionnelle -insignifiant d'ailleurs aux fins de notre analyse et que nous ne prendrons pas en considération par la suite- on peut remarquer immédiatement qu'il n'y a pas de différences sensibles dans les quartiles des distributions mêmes. Ce n'est que pour les familles des cadres supérieurs que la décision sur le placement mûrit fondamentalement après un nombre d'années de mariage inférieur de peu à celui des autres cas.

Pour ce qui concerne la commune de résidence, c'est encore pour les cadres supérieurs et pour les professions libérales que l'on relève une résidence urbaine prédominante de la famille, tandis que pour les autres catégories les tendances ne sont pas aussi nettes (tableau 4).

Quant aux autres caractères qui nous permettent d'approfondir la connaissance de ces familles, commençons par examiner la formation scolaire du couple. Les mineurs à donner en placement proviennent presque tous de familles du sous-prolétariat à faible niveau culturel. La demande provient, pour un peu plus de la moitié, de la part de familles où les deux époux présentent un niveau de scolarisation inférieur ou moyen-inférieur. Les autres -c'est-à-dire ceux qui ont un diplôme ou une licence- représentent 48,5 % : c'est là un pourcentage qui dépasse de beaucoup le nombre des diplômés et des licenciés dans toute la population. Si l'on croise le type d'étude avec la position dans la profession du chef de famille (tableau 5), nous pouvons non seulement déduire que, dans le sous-ensemble des salariés, prévalent les catégories des ouvriers sur celles des employés, mais encore, si nous prenons en considération la femme, nous trouvons la confirmation d'une uniformité connue, c'est-à-dire que les femmes inactives prévalent parmi celles qui ont un diplôme d'études de niveau plus bas et vice versa (tableau 6). La situation différente que l'on relève au contraire pour les familles d'artisans, paraît correspondre à une caractéristique structurelle de cette catégorie, où la condition non professionnelle de la femme -qui se vérifie pour 69,1 % des familles- cache bien souvent une aide multiforme à l'activité du mari qui est justement la caractéristique de l'entreprise à direction familiale. Analogue, mais probablement pour des motifs différents, c'est le cas des familles d'employeurs où 85 % des femmes sont sans activité professionnelle. Par conséquent, si nous isolons ces deux sous-ensembles,

(3) A vrai dire, ce n'est qu'à partir de 1973-74 que le nombre des demandes de placement devient considérable.

TABLEAU 2 : DEMANDE DE PLACEMENTS ET STRUCTURE DE LA DEMANDE SELON LA SITUATION ET LA CATEGORIE PROFESSIONNELLE DE L'EPOUX DE LA FAMILLE D'ACCUEIL

| | | ANNEES | | | | |
|-----------------------------|---|----------|----------|----------------|----------|-------------|
| | | 1971-'75 | 1976-'77 | 1978-'79 | 1980-'81 | 1982-'84(*) |
| Demande de placements | N | 109 | 149 | 110 | 211 | 254 |
| | % | 13,1 | 17,9 | 13,2 | 25,3 | 30,5 |
| | | 4,6 | 1,3 | INACTIF 1,8 | 5,2 | 6,3 |
| | | ACTIF | | | | |
| Catégories professionnelles | | | | | | |
| - Salariés | | 58,7 | 51,0 | 49,1 | 53,6 | 52,4 |
| - Cadres supérieurs | | 10,1 | 18,1 | 17,3 | 11,4 | 11,4 |
| - Artisans et commerçants | | 15,6 | 18,1 | 22,7 | 20,9 | 22,4 |
| - Professions libérales | | 7,3 | 4,7 | 7,3 | 5,7 | 5,1 |
| - Employeurs | | 3,7 | 6,7 | 1,8 | 3,3 | 2,4 |
| | | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

(*) Premier trimestre 1984.

TABLEAU 3 : VALEURS CENTRALES RELATIVES AUX DISTRIBUTIONS DES FAMILLES SELON LA DUREE (ANNEES) DU MARIAGE, LA SITUATION ET LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DE L'EPOUX

| | INACTIF | ACTIF | | | | |
|--------------------|---------|----------|-------------------|-------------------------|-----------------------|------------|
| | | Salariés | Cadres supérieurs | Artisans et Commerçants | Professions libérales | Employeurs |
| Premier quartile | 15 | 7 | 6 | 7 | 8 | 6 |
| Médiane | 21 | 11 | 9 | 13 | 11 | 12 |
| Troisième quartile | 25 | 17 | 15 | 18 | 17 | 17 |

TABLEAU 4 : DISTRIBUTION DES FAMILLES SELON LA DIMENSION DES COMMUNES ET LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DE L'EPOUX

| Communes | Salariés | Cadres supérieurs | Artisans et Commerçants | Professions libérales | Employeurs |
|-----------------------------|----------|-------------------|-------------------------|-----------------------|------------|
| De moins de 4.000 habitants | 13,8 | 10,0 | 25,9 | 10,4 | 14,0 |
| De 4.000 à 20.000 " | 31,5 | 22,7 | 21,7 | 20,8 | 31,0 |
| De 20.000 à 100.000 " | 23,2 | 16,3 | 17,1 | 25,0 | 14,0 |
| De plus de 100.000 " | 31,5 | 51,0 | 35,3 | 43,8 | 41,0 |
| | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

TABEAU 5 : COUPLES SELON LE NIVEAU DE SCOLARISATION ET LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DE CHACUN DES EPOUX

1. SALARIES

| Niveau de scolarisation de l'époux | Niveau de scolarisation de l'épouse | | | | |
|------------------------------------|-------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------|-------|
| | Inférieur | Moyen inférieur | Moyen supérieur | Supérieur | |
| Inférieur | 31,9 | 4,9 | 1,4 | | 38,2 |
| Moyen inférieur | 9,2 | 10,7 | 4,5 | 0,7 | 25,1 |
| Moyen supérieur | 3,1 | 8,5 | 20,1 | 4,3 | 36,0 |
| Supérieur | 0,2 | 0,2 | 0,3 | | 0,7 |
| | 44,4 | 24,3 | 26,3 | 5,0 | 100,0 |

2. CADRES SUPERIEURS

| Niveau de scolarisation de l'époux | Niveau de scolarisation de l'épouse | | | | |
|------------------------------------|-------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------|-------|
| | Inférieur | Moyen inférieur | Moyen supérieur | Supérieur | |
| Moyen inférieur | | | 3,7 | | 3,7 |
| Moyen supérieur | 1,9 | 5,7 | 5,7 | | 13,3 |
| Supérieur | 1,8 | 10,3 | 36,8 | 34,1 | 83,0 |
| | 3,7 | 16,0 | 46,2 | 34,1 | 100,0 |

3. ARTISANS ET COMMERÇANTS

| Niveau de scolarisation de l'époux | Niveau de scolarisation de l'épouse | | | | |
|------------------------------------|-------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------|-------|
| | Inférieur | Moyen inférieur | Moyen supérieur | Supérieur | |
| Inférieur | 35,6 | 6,4 | 1,8 | 0,6 | 44,4 |
| Moyen inférieur | 8,8 | 16,8 | 8,8 | | 34,4 |
| Moyen supérieur | 3,1 | 6,2 | 8,8 | 1,9 | 20,0 |
| Supérieur | | 0,6 | 0,6 | | 1,2 |
| | 47,5 | 30,0 | 20,0 | 2,5 | 100,0 |

mais surtout celui des artisans à cause de sa consistance aussi bien en termes absolus qu'en termes relatifs, la demande de placement des enfants exprimée par les autres catégories provient de façon assez équilibrée aussi bien de la part de familles au sein desquelles ne se manifestent pas à priori -justement à cause de la condition non professionnelle de la femme- les conditions nécessaires d'autonomie et donc d'égalité des sexes, que -si l'on utilise la terminologie de A. Michel (4)- de la part de familles où la femme travaille aussi (globalement -tableau 6- 48,8 % dans le cas de salariés, 52,7 % pour les cadres supérieurs, 51,5 % pour les professions libérales).

Le placement en tant que manifestation d'engagement social et civil, n'apparaît donc pas, d'après l'expérience acquise jusqu'ici -y compris l'approximation inévitable des classifications utilisées- comme une prérogative de la famille traditionnelle ou moderne.

Il va sans dire que derrière les différents modèles de familles, on peut entrevoir des motifs divers à l'accueil d'enfants. Parmi ceux-ci, un motif possible nous semble être la dimension différente des familles accueillantes suivant la catégorie socio-économique : le fait que pour les employeurs, les cadres supérieurs et les professions libérales on relève une fréquence plus grande de familles avec des enfants (tableau 7) -dont les dimensions ne sont pas, en moyenne, inférieures à celles des autres classes- fait naître aussi l'hypothèse que le placement, pour ces catégories plus aisées, peut contribuer à une socialisation plus équilibrée de leurs propres enfants.

III - DEMANDES DE PLACEMENTS ET CYCLES DE VIE

Est-il possible de saisir, pour le phénomène de la demande de placements, une relation avec le cycle de vie du couple requérant qui fasse abstraction -du moins en première approximation- des liens et des préconditionnements socio-structuraux ?

Observons le graphique 1. Il indique sur l'axe x l'âge de la femme au moment où elle demande le placement, sur l'axe y la durée du mariage au moment de la demande. La totalité des coordonnées des couples étudiés tombe dans le polygone ABCDE, délimité par la verticale de l'âge maximum de la partenaire du couple lors de la demande (62 ans), et par les deux bissectrices qui dénotent la différence minimum (16 ans) et maximum (48 ans) entre l'âge de la femme et la durée du mariage. La variable permettant une excellente classification des couples est donc l'âge de la femme, non pas au moment de la demande de placement, mais à celui du mariage.

Partageons alors en deux l'arc d'âge matrimonial de la population de femmes en question. On peut voir que 18 % environ des femmes se sont mariées entre 32 et 48 ans, c'est-à-dire dans la partie descendante de l'arc de vie féconde. Au contraire, 82 % se sont mariées entre 16 et 32 ans, dans la partie centrale de vie féconde. A l'intérieur de cette masse, la différenciation selon la durée du mariage laisse entrevoir ou supposer différentes stratégies reproductives au sens large. Sur les 82 couples sur 100 qui se sont formés dans la zone d'âges la plus féconde de la partenaire, 20 environ

(4) A. Michel : "Sociologie du mariage et de la famille", Paris, PUF, 1978.

TABEAU 6 : FEMMES MARRIÉES SELON LA SITUATION SOCIO-PROFESSIONNELLE, LE NIVEAU DE SCOLARISATION ET LA CATÉGORIE PROFESSIONNELLE DU MARI

1. SALARIES

| Niveau de scolarisation de la femme | Inactives | Actives dans les catégories suivantes | | | |
|-------------------------------------|-----------|---------------------------------------|-------------------------|--------|-------|
| | | Salariés | Artisans et commerçants | Autres | |
| Inférieur ou moyen inférieur | 39,3 | 22,2 | 7,2 | | 68,7 |
| Moyen supérieur ou supérieur | 11,9 | 15,4 | 0,2 | 3,8 | 31,3 |
| | 51,2 | 37,6 | 7,4 | 3,8 | 100,0 |

2. CADRES SUPERIEURS

| Niveau de scolarisation de la femme | Inactives | Actives dans les catégories suivantes | | | |
|-------------------------------------|-----------|---------------------------------------|-------------------------|--------|-------|
| | | Salariés | Artisans et commerçants | Autres | |
| Inférieur ou moyen inférieur | 14,0 | 4,7 | | 1,0 | 19,7 |
| Moyen supérieur ou supérieur | 33,3 | 17,8 | 25,5 | 3,7 | 80,3 |
| | 47,3 | 22,5 | 25,5 | 4,7 | 100,0 |

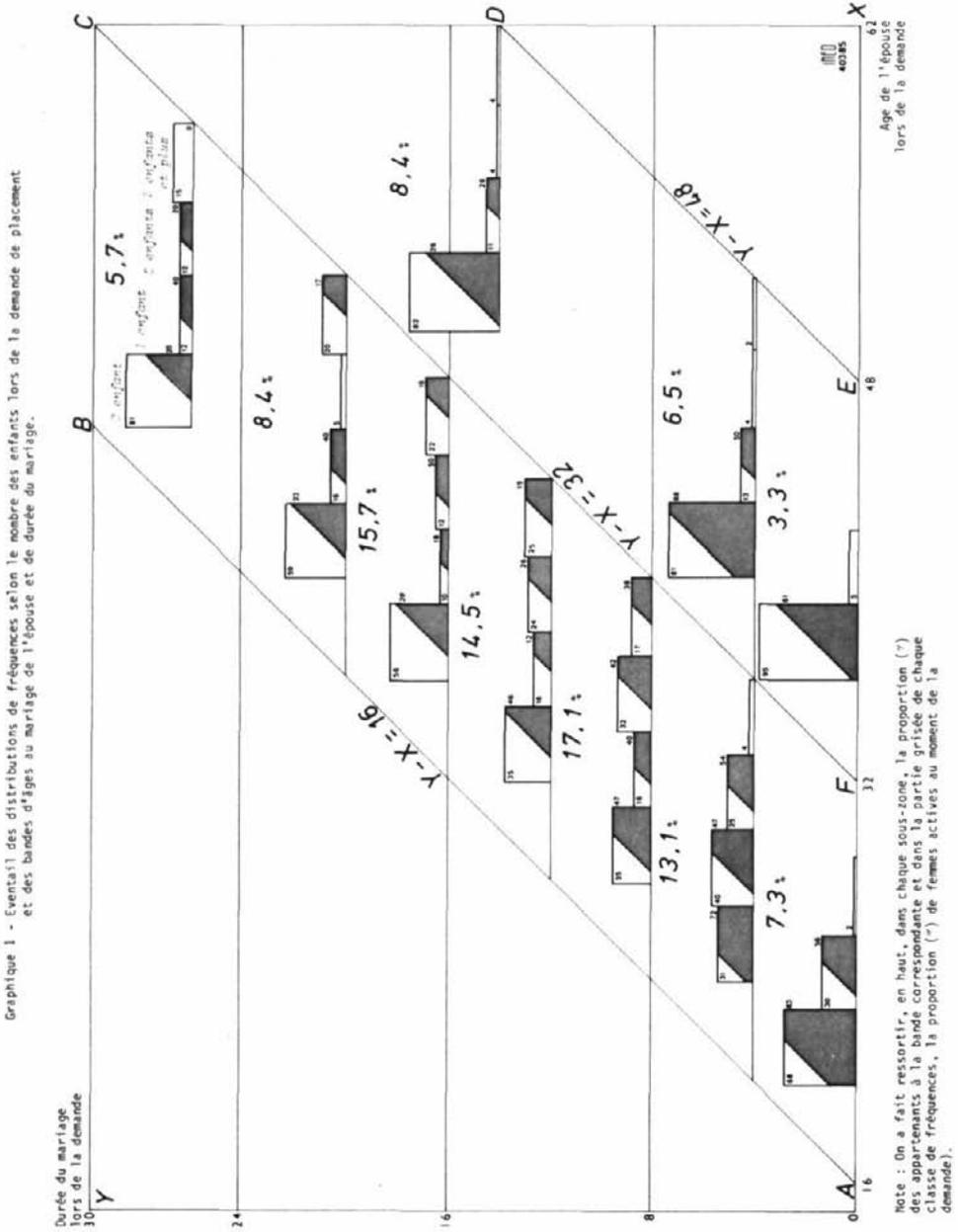
3. ARTISANS ET COMERÇANTS

| Niveau de scolarisation de la femme | Inactives | Actives dans les catégories suivantes | | | |
|-------------------------------------|-----------|---------------------------------------|-------------------------|--------|-------|
| | | Salariés | Artisans et commerçants | Autres | |
| Inférieur ou moyen inférieur | 55,1 | 11,1 | 10,5 | 0,8 | 77,5 |
| Moyen supérieur ou supérieur | 14,0 | 5,6 | 1,2 | 1,7 | 22,5 |
| | 69,1 | 16,7 | 11,7 | 2,5 | 100,0 |

4. PROFESSIONS LIBÉRALES

| Niveau de scolarisation de la femme | Inactives | Actives dans les catégories suivantes | | | |
|-------------------------------------|-----------|---------------------------------------|-------------------------|--------|-------|
| | | Salariés | Artisans et commerçants | Autres | |
| Inférieur ou moyen inférieur | 20,0 | 4,4 | | | 24,4 |
| Moyen supérieur ou supérieur | 28,9 | 15,6 | 24,5 | 6,6 | 75,6 |
| | 48,9 | 20,0 | 24,5 | 6,6 | 100,0 |

formulent un projet de placement pendant la première phase de vie conjugale, que nous identifions avec les huit premières années ; 32 environ le projet-tent entre la huitième et la seizième année de mariage, tandis que les 31 restants le font une fois passé le cap des 16 ans de vie conjugale.



TABEAU 7 : PROPORTION DE FEMMES MARIÉES AVEC ENFANTS SURVIVANTS ET NOMBRE MOYEN D'ENFANTS DES FEMMES SELON LEUR SITUATION PROFESSIONNELLE ET LA CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DE LEUR CONJOINT.

| Catégorie socio-professionnelle du mari | Proportion de femmes avec enfants (en pour cent) | Nombre moyen d'enfants par femme | |
|---|--|----------------------------------|----------------|
| | | Femmes inactives | Femmes actives |
| - Salariés | 42,2 | 2,0 | 1,7 |
| - Cadres supérieurs | 62,7 | 2,4 | 1,9 |
| - Artisans et commerçants | 42,9 | 2,4 | 1,6 |
| - Professions libérales | 70,8 | 1,9 | 2,4 |
| - Employeurs | 65,5 | 2,2 | 2,0 |

La décomposition des demandes de placement, selon la durée du mariage et l'âge de la femme, invite en cette circonstance à une lecture du phénomène en termes de stratégies familiales, dont la place centrale dans les processus (interprétés justement au sens large) de reproduction sociale est aujourd'hui l'objet d'études ranimées par un nouvel intérêt (5). A son tour cette approche d'analyse nous oblige à considérer deux facteurs importants dans la détermination de la stratégie du couple : le nombre des enfants déjà nés et survivants et la condition de travail de la femme.

Le graphique 1 montre encore combien les couples sans enfant sont prédominants dans la première et la dernière partie de l'histoire conjugale des couples qui se marient en plein âge fécond (ce qui va de soi, dans la plupart des carrières conjugales commencées après l'âge de 32 ans).

Pendant les trois périodes, chacune de quatre ans, qui vont de 4 à 16 ans de vie conjugale, on voit prévaloir au contraire, dans leur ensemble, les couples avec un ou plusieurs enfants : dans une succession précise autant que significative, prévalent (indiqués par des flèches) les couples avec un enfant entre 4 et 8 ans de mariage, ceux avec deux enfants entre 8 et 12 ans, ceux avec trois ou plusieurs enfants entre 12 et 16 ans.

Prenons comme terme de comparaison les taux de fécondité légitime par durée du mariage, calculés pour l'Italie sur la cohorte de 1930 selon le rang de naissance (6). La durée moyenne du mariage est d'environ 1,4 an au premier enfant, 4,3 au deuxième, 7,1 au troisième, 9,4 au quatrième et ainsi de suite (des données plus récentes comme celles de Festy (7) pour la France, font état d'un intervalle plus long entre le mariage et la première naissance ; ce changement et d'autres évolutions récentes ne changent pas l'essence des considérations que l'on vient de faire). Si l'on considère en

(5) Cf. par exemple H. O'Brian : "The Politics of Reproduction". London, Routledge & Kegan Paul, 1981.

(6) M. Livi Bacci, A. Santini (ed.) : "Tavole di fecondità dei matrimoni per l'Italia, 1930-1965", Firenze, Istituto di Statistica, 1968. Cf. aussi J.C. Deville : "Calendriers démographiques différentiels de la première moitié de la vie". Actes du VIIème Colloque National de Démographie, Strasbourg, 1982.

(7) P. Festy : "Quelques changements de calendrier dans le cycle de vie". Actes du VIIème Colloque National de Démographie, cit.

outre un intervalle ($m \pm T$) de fréquence maximale, nous remarquons que la première naissance est un événement qui arrive pour 93 % des cas entre 0 et 3 ans de durée matrimoniale, la deuxième naissance se réalise pour 85 % des cas entre deux et 7 ans, les troisièmes et les quatrièmes enfants, dans leur ensemble, arrivent pour 83 % des cas entre 4 et 12 ans. Ainsi, comme l'indique le graphique 1, un nombre considérable de couples demandant un placement d'enfant, se trouvent dans la période de vie conjugale qui suit immédiatement la dernière naissance. La classe de fréquence modale est en effet, entre 4 et 8 années de durée du mariage, pour les couples avec un enfant, entre 8 et 12 ans pour les couples avec deux enfants et ainsi de suite.

Analysons alors, pour compléter le tableau, la proportion de partenaires féminins des couples requérants qui exercent lors de la demande de placement, une activité professionnelle. En général le taux d'activité tend à diminuer régulièrement aussi bien avec l'augmentation de la durée du mariage qu'avec l'augmentation de la dimension familiale. Mais ce qui frappe c'est que la fréquence de femmes actives reste élevée (autour de 50 %) pour les associations "durée de mariage-dimension familiale" qui exigeraient le plus grand effort pour l'éducation de ses propres enfants.

Une fraction remarquable de couples recherche le placement d'un enfant à une époque de leur cycle vital où les difficultés d'existence sont particulièrement aiguës : difficultés marquées par un manque de synchronisation entre l'entrée dans les rôles familiaux toujours plus exigeants (exigences liées aux maternités répétées) et la disponibilité, bornée par le panorama structural et institutionnel, de ressources en fonction des rôles (8).

Une stratégie apparemment en désaccord avec une logique de choix rationnels exprimée en termes de coûts et de bénéfices, une logique qui devrait faire éviter toute demande de placement. D'autant que le placement peut se révéler impuissant à supprimer les crises successives du cycle de vie et peut gêner l'accumulation de ressources pour l'usage personnel du couple, notamment celles qui garantissent la dernière étape du cycle de vie, à savoir la vieillesse (9).

La multiplicité des circonstances biographiques, des configurations du cycle de vie qui déterminent un couple à demander un enfant en placement semble être, d'une certaine façon, en opposition avec la tendance souvent observée d'une forte réduction des écarts de fécondité et permet d'avancer que l'ensemble des comportements à l'égard de la reproduction familiale (parmi lesquels s'insère aussi la demande de placement, même si celle-ci revêt une signification particulière) n'est pas toujours uniquement le résultat d'une stratégie économique au sens strict mais aussi, et peut-être surtout, le résultat d'un processus psychologique -telle est l'affirmation de Kellerhals- de choix entre "diverses définitions sociales de soi" (10).

(8) A. Pitrou : "Pluralité des calendriers, unité du cycle de vie". Actes du VII^{ème} Colloque National de Démographie, (cit).

(9) V. Kincade Oppenheimer : "The Changing Nature of Life Cycle Squeezes : Implications for the socio economic Position in the Elderly", in J. March (ed.) : "Aging, Stability and Change in the Family", New York, Academic Press, 1981.

(10) J. Kellerhals : "Stratification sociale, représentation de l'enfant et carrière de procréation : quelques questions", Actes du VI^{ème} Colloque National de Démographie, Lille, 1979.

Si l'on confronte les diverses observations empiriques énumérées, il est possible de construire une typologie des demandes de placement selon les conditions socio-démographiques de la période du cycle familial où les demandes sont présentées. Cette typologie distingue quatre situations différentes et, avec elles, quatre modèles différents d'interprétation et d'utilisation de l'instrument du placement dans la "carrière de fécondité" du couple.

- A) Le premier modèle interprétatif est celui du placement comme solution de compromis entre procréation et carrière de travail : il concerne les couples dans leur premier stade de vie conjugale. Ils programment le placement comme substitut de leur maternité biologique, tout en maintenant des taux élevés d'insertion dans la carrière professionnelle.
- B) Le deuxième modèle est celui de placement comme "ultima ratio" et concerne les couples sans enfants, en âge fécond déclinant, soit par mariage en âge mûr, soit par la longue durée du mariage, l'épouse étant généralement déjà hors du marché du travail.
- C) Le troisième modèle est celui du placement en tant que façon de réaliser pleinement un projet familial et concerne justement les couples qui mettent l'enfant accueilli à côté de leurs enfants au temps fort du cycle de vie lié à l'éducation des enfants (tout en tenant donc un lien avec le marché du travail).
- D) Le quatrième et dernier modèle est celui du placement comme manifestation de nostalgie pour l'auto-identification procurée à travers la paternité ; il concerne les couples avec un ou plusieurs enfants et dont la femme, généralement inactive, est désormais à la lisière de la période d'âge fécond (le soi-disant "enfant de la deuxième jeunesse").

IV - EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE LA DEMANDE

Le tableau 8 met en évidence que, dans l'échantillon de couples concernés par notre enquête, et de 1974 à 1983, 22 % font partie de la zone où prévaut le modèle du placement "nostalgie", 24 % entrent dans le troisième modèle, 24 % dans le deuxième, 17 % dans le premier, 11 % se plaçant entre ces deux derniers modèles.

Y a-t-il eu, dans le laps de temps considéré des modifications substantielles dans la structure de la demande ? L'examen des séries historiques et des trends linéaires de quelques indicateurs (voir graphique 2), ferait penser à quelques variations significatives dans les caractéristiques socio-culturelles de la demande (2-a) : en particulier, la baisse évidente des couples domiciliés en milieu métropolitain et la faible croissance du nombre des couples où la femme est active. Ce sont des évolutions moins liées au temps historique le plus général, le temps du contexte social, économique et politique où elle se place, qu'au temps historique spécifique de la vie de l'institution elle-même du placement. Les modifications doivent donc être reliées à une mise au point graduelle, de la part de la population la plus ample des familles, du sens attribué au placement des enfants : ainsi, tandis que sa connaissance et son usage se répandent au delà des limites de la grande ville, son emploi revient de façon assez croissante aux

TABLEAU 8 : TYPOLOGIE DES COUPLES REQUERANTS SELON L'AGE AU MARIAGE DE L'EPOUSE, LA DUREE DU MARIAGE ET LA TAILLE DE LA FAMILLE ET PROPORTIONS DE FEMMES ACTIVES. EVOLUTION DANS LE TEMPS.

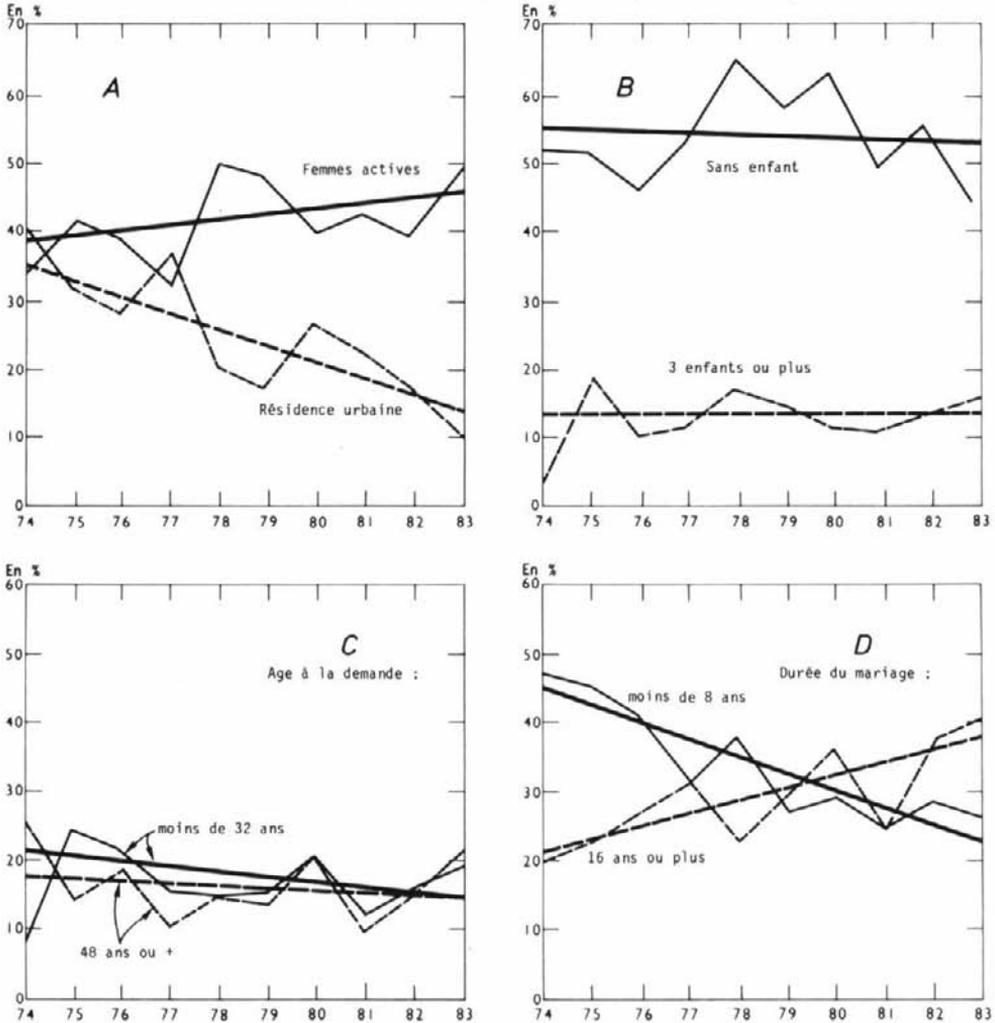
| Catégorie de Famille | Typologie | | | En proportion du total (en %) | | | | | Proportion de femmes actives (en pour cent) | | | | | |
|----------------------|-------------|------------|-----------|-------------------------------|-----------|-----------|-----------------------|-------|---|-----------|-----------|-----------------------|-------|------|
| | | | | Période | | | | | | | | | | |
| | Age au mar. | Durée mar. | Nbr. enf. | 75-77 (a) | 78-80 (b) | 81-83 (c) | $\frac{c-a}{c+a}$ (%) | 75-83 | 75-77 (d) | 78-80 (e) | 81-83 (f) | $\frac{f-d}{f+d}$ (%) | 75-83 | |
| A | I | 16-32 | 0-8 | 0 | 9,8 | 10,0 | 7,7 | -12 | 8,9 | 63 | 86 | 84 | +14 | 78 |
| | II | 32-48 | 0-8 | 0 | 11,4 | 7,7 | 7,1 | -23 | 8,4 | 68 | 75 | 57 | -8 | 66 |
| A/B | III | 16-32 | 8-16 | 0 | 9,8 | 13,4 | 10,2 | +2 | 11,0 | 37 | 46 | 52 | +17 | 46 |
| B | IV | 32-48 | 8 | 0 | 6,2 | 10,0 | 5,2 | -9 | 6,8 | 33 | 33 | 12 | -46 | 26 |
| | V | 16-32 | 16 | 0 | 12,9 | 20,1 | 17,9 | +16 | 17,2 | 32 | 29 | 38 | +8 | 34 |
| C | VI | 16-48 | 0-8 | 1 | 11,9 | 7,7 | 6,8 | -27 | 8,4 | 39 | 50 | 64 | +24 | 51 |
| | VII | 16-32 | 4-12 | 2 | 11,9 | 5,7 | 9,0 | -14 | 8,7 | 43 | 50 | 48 | +5 | 47 |
| | VIII | 16-32 | 4-16 | 3e + | 7,2 | 8,1 | 6,2 | -7 | 6,5 | 14 | 29 | 30 | +36 | 25 |
| D | IX | 16-48 | 8 | 1 | 7,7 | 8,6 | 11,5 | +20 | 9,6 | 40 | 28 | 24 | -25 | 28 |
| | X | 16-32 | 12 | 2 | 5,2 | 2,9 | 9,6 | +30 | 6,5 | 20 | 50 | 42 | +35 | 38 |
| | XI | 16-32 | 16 | 3e + | 5,7 | 4,8 | 6,8 | +9 | 5,9 | 18 | 20 | 9 | -33 | 14 |
| Totaux | | | | | 193 | 209 | 323 | | 725 | 41,8 | 39,9 | 43,5 | +2 | 41,8 |

A, B, C, D : Familles d'accueil selon la signification de la demande de placement (cf. texte).

couples de mariés actifs, ce qui est confirmé (graphique 2-c), par la hausse, bien que faible, de la bande centrale d'âges (présente aussi sur le marché du travail) des requérantes.

La modification la plus substantielle dans le temps s'observe cependant dans la distribution des femmes selon la durée du mariage (graphique 2-d) : on voit augmenter sensiblement la proportion de couples avec une durée de mariage supérieure à 16 ans, et, corrélativement, on voit baisser la part des femmes dans la première phase (0-8 ans) du cycle conjugal. Cette tendance à l'accroissement de la durée du mariage est la donnée fondamentale qui donne une signification bien différente même à la faible augmentation du taux d'activité de la femme parmi les couples requérants. Si l'on décompose la population de couples en groupes touchant les quatre modèles de la typologie que l'on vient de proposer et si l'on en étudie au tableau 8 l'évolution par triennats, on voit ressortir la règle tendancielle suivante : diminution sensible de la proportion de couples pour le premier modèle interprétatif du placement (placement comme compromis entre procréation et carrière : de 21 % à 15 %) et le troisième (placement comme réalisation d'un projet : de 31 % à 22 %), c'est-à-dire les deux modèles caractérisés en général par un fort taux d'activité de la femme, taux qui, par surcroît, tend à augmenter dans le temps. A l'inverse, on note une augmentation sensible de la proportion des couples insérés dans les deux autres configurations typologiques, la deuxième (placement comme "ultima ratio" : de 19 % à 23 %) et la quatrième (qui explose de 19 % à 28 %), caractérisées par un taux d'activité féminine généralement inférieur et en baisse. Si donc, au cours de cette première décennie de vie de l'institution du placement des enfants, l'évolution des caractéristiques de ses usagers est significative du proces-

Graphique 2 - Séries temporelles (1974 - 1983) de quelques indicateurs socio-démographiques de la population des couples demandant le placement



Notes : A - Proportion de femmes actives et proportion de couples résidant en ville ;
 B - Proportion de couples sans enfant et proportion de couples avec au moins 3 enfants ;
 C - Proportion de couples dont la femme est âgée de moins de 32 ans au moment de la demande et proportion de couples dont la femme est âgée d'au moins 48 ans au moment de la demande ;
 D - Proportion de couples ayant moins de 8 ans de vie commune et proportion de couples ayant au moins 16 ans de vie commune.

INED
40085

sus d'individualisation de son sens et de sa fonction : sens et fonction semblent s'approcher de plus en plus, dans l'imaginaire collectif, de la zone du déclin du cycle conjugal et tendent à se séparer de plus en plus de l'activité productive de la partenaire du couple.